

Pas de solution pour sortir de la crise

LINKEBEEK Les pistes envisagées, même un nouveau scrutin, sont peu ou pas praticables

- ▶ Les francophones jugent le nouveau maieur illégitime.
- ▶ Les solutions pour retourner la situation au profit de Damien Thiéry se referment les unes après les autres...

Comment sortir de l'impasse à Linkebeek ? A partir du moment où Damien Thiéry (MR) nous confirme son intention de ne pas collaborer avec le nouveau bourgmestre flamand, issu de l'opposition, les solutions de sortie de crise ne sont pas légion. Elles sont même... quasi inexistantes.

1 Les recours

Damien Thiéry, désormais simple échevin de Linkebeek et président du conseil, nous le confirme : il compte « introduire des recours partout où c'est possible » contre sa non-nomination au mayorat et la désignation d'Eric De Bruycker. Au Conseil d'Etat en arguant de « la non-légitimité d'une personne ayant obtenu 168 voix et imposée par la ministre » Homans (N-VA) ; au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ; au Conseil des droits de l'Homme. Le hic : ces recours ne sont pas suspensifs et ils prendront des années. Donc : Damien Thiéry n'obtiendra, le cas échéant, pas satisfaction avant les prochaines communales de 2018. Outre que l'on voit difficilement le Conseil d'Etat changer d'avis après avoir débouté deux fois Thiéry.

2 Un bourgmestre choisi hors conseil

Pour Damien Thiéry, « il n'est pas envisageable » de collaborer avec le nouveau bourgmestre « illégitime et incompétent » : « Il n'a pas préparé le conseil communal de lundi, ni pris les dispositions de police. Rien que pour cela, il aurait déjà dû démissionner. » Il attend

toutefois de voir comment se passera le collège jeudi et décidera de l'attitude à adopter avec sa majorité lundi prochain.

Mais Eric De Bruycker a affirmé qu'il démissionnera si la majorité francophone ne collabore pas avec lui. Si c'est le cas, la ministre Homans pourrait désigner un maieur en dehors du conseil communal, puisque les élus francophones ont déclaré qu'ils refuseraient le mayorat et le deuxième élu flamand ne devrait sans doute pas l'accepter après l'expérience de son collègue. Mais le politologue et doyen de la faculté de Droit

de Hasselt, Johan Ackaert, n'y croit pas : « Il est trop tard selon moi : en nommant un bourgmestre de l'opposition, on a polarisé la situation ; je ne crois pas qu'un brave Linkebeekois va accepter de se retrouver dans la même situation qu'Eric De Bruycker... » Car la majorité ne collaborera pas davantage avec lui.

3 Le commissaire spécial

Lors de graves problèmes dans une commune, la ministre de tutelle peut y envoyer un commissaire du gouvernement. Mais là encore, le P^r Ackaert balaie : « Un commissaire de gouvernement est envoyé pour accomplir une mission répressive, par exemple si une commune refuse d'adopter un budget, mais pas pour exercer la fonction de bourgmestre. Cela ne s'est jamais fait. »

4 Le retour aux urnes

C'est manifestement la piste que privilégiaient les francophones, étudiée par le MR et Damien Thiéry (ce dernier ayant promis, pour se conformer à l'arrêt du Conseil d'Etat, d'envoyer les prochaines convocations électorales en néerlandais, rien n'empêcherait alors sa nomination au mayorat). Deux pistes pour de nouvelles élections étaient envisagées. La première : l'ingouvernabilité.

L'article 47bis du Décret communal flamand prévoit qu'un conseil communal peut décider, à la majorité, l'ingouvernabilité de la commune. Dans ce cas, le gouverneur tente une médiation et, si elle échoue, un nouveau collègue est installé. Mais : « Cette procédure n'est pas utilisable dans les six communes à facilités et à Fourons, car les échevins y sont directement élus par les électeurs, ce qui n'est pas le cas dans les autres communes », explique le P^r Ackaert.

Reste la deuxième piste : la démission d'au moins la moitié des conseillers communaux plus un, et l'absence de suppléants pour les remplacer (sachant qu'à Linkebeek, il n'y a déjà plus de suppléant). Il faudrait donc qu'au moins 8 élus francophones démissionnent. Théoriquement possible, cette option est délicate politiquement. Même le président du FDF, Olivier Maingain, n'y est pas favorable : « Je ne conseille pas qu'ils démissionnent tous, ce ne serait pas forcément apprécié par la population. »

5 Le pourrissement

Finalement, c'est la continuité de la situation actuelle, donc le pourrissement, qui semble le plus probable. Au moins durant plusieurs mois. Eric De Bruycker n'a que la compétence de police outre quelques autres sur le plan administratif. En pratique, les élus francophones continueront donc à gérer la commune. Olivier Maingain le reconnaît : « Le jeu est bloqué. Le statu quo pourrait durer longtemps. Il risque de ne pas y avoir de solution avant 2018. Damien Thiéry ne peut plus espérer exercer le mandat de bourgmestre d'ici la fin de la législature. C'est la conséquence de la 6^e réforme de l'Etat, que je déplore. » Quoi qu'on en pense sur le fond, le coup de Liesbeth Homans n'est pas mal joué, car difficile à parer... ■

MARTINE DUBUISSON